

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 décembre 2017 à 20 h 30**

Etaient présents :

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ-LAKRICHI-MARTY-VIALATTE-VIRGILI-
MM :ALBOUY-BENAZECH-ENJALBERT-FABRE-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-
RAYNAUD-SERIEYS-

Absents excusés et représentés : Mmes AZEMA et JOLY – M. DIMILTA.

Absente excusée : Mme PETIOT

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de louer à Monsieur GRANADO Jordan et Mademoiselle MANUEL Dalila, l'appartement situé au 1^{er} étage (gauche) de l'ancien presbytère de Lafontasse à compter du 3 novembre 2017 pour un montant mensuel de 387 €. Le bail conclu pour une durée de 3 ans expirera le 2 novembre 2020.

Décision Modificative

Budget Communal – Virement de crédits

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve, à l'unanimité, les virements de crédits indiqués dans le tableau ci-après :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Aménagt cœur village Lafontasse	2315-258	15 000 €		
Terrains nus			2111	5 000 €
Travaux voirie 2017			2315-269	10 000 €

Transformation compte de liaison en compte financier pour budget M49

Suite à la note de Madame la Trésorière concernant la régularisation du budget M49 (eau-assainissement) qui doit être géré en gestion directe et non avec un compte de liaison comme actuellement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la transformation de ce budget avec autonomie financière au compte 515 à compter du 1^{er} janvier 2018.

Création poste agent de maîtrise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent de maîtrise pour intervenir au sein des services techniques de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette création.

Demande de subvention au titre de la DETR 2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 50 % au titre de la DETR 2018 pour la réfection de la toiture de la Collégiale ainsi que la mise en place d'une isolation sous toiture afin de préserver ce bâtiment classé « Monuments Historiques ». Le coût est estimé à 135 286 € HT, soit une subvention de 67 643 €.

Autorisation signature convention avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Dans le cadre du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV » le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc afin de pouvoir bénéficier d'une aide pour la réfection de la toiture de la Collégiale et la mise en place d'une isolation.

Transfert de la Crèche « Les Petits Troubadours » à la Communauté de Communes

Suite au transfert de la compétence « petite enfance » à la Communauté de Communes Sidobre-Vals et Plateaux à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transférer :

- le bâtiment communal de la crèche « Les Petits Troubadours » affecté à l'exercice de cette compétence ainsi que l'ensemble du personnel qui s'y rapporte
- l'actif et le passif de la crèche.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements ainsi que la convention de prestation de services relative à l'entretien du bâtiment.

Proposition de vente patus La Massalarié

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de vente :
 - de la parcelle cadastrée section AZ n°116, d'une superficie de 21 ca à Monsieur BAETENS, domicilié à La Massalarié
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de cette parcelle à la personne concernés. La décision interviendra dans un deuxième temps après consultation des électeurs de la section.

Acquisitions de terrain aux Salvages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain issue des parcelles cadastrées section AB n°187 et 188, d'environ 43 m², appartenant à Monsieur KUMMER, utilisée en espace public depuis de nombreuses années.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Attribution subvention exceptionnelle

Afin de participer à l'organisation de la Sainte Barbe prévue le 3 février 2017 à Burlats par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lacrouzette, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à cette association. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.